



Impayés factures téléphonique

Par **FLORHEY**, le **02/01/2009** à **16:48**

Bonjour,

J'ai un problème avec un opérateur de téléphonie mobile.

J'ai souscrit à un forfait et depuis Septembre je n'ai pas pu régler mes factures sachant que j'avais des problèmes de réseau dont je ne leur avait pas fait part.

Il y a quelques semaines, je les ai appelés suite à un courrier de relance pour leur dire que je paierai ce que je leur doit.

Mais après d'autres rejets de ma banque, je reçois un courrier de menace m'indiquant que ma ligne allait être suspendue si je ne réglais pas.

Le jour de la date prévue pour le règlement, j'appelle le service client pour leur dire que je veux payer (par carte bancaire puisque le compte dont ils ont les coordonnées est débiteur) la dame me dit que le dossier est transmis à la société de recouvrement depuis la veille alors que d'après le courrier qu'ils m'ont adressé, la date de résiliation n'était pas arrivée.

On t-il le droit de résilier ma ligne si je me manifeste pour payer à la date butoire?

En attendant votre éclairage, je leur ai fait savoir que je refusais de payer les frais et autres mois à venir et que je contestais la résiliation.

Je vous remercie de votre réponse

Par **ardendu56**, le **03/01/2009** à **22:29**

Une simple lettre d'explication et le chèque de banque, avec AR, devrait résoudre votre problème et stopper la demande de recouvrement lancée. Il menace souvent mais préfère régler le problème à l'amiable. Bon courage.

Par **FLORHEY**, le **05/01/2009** à **10:08**

Merci de votre réponse, j'envoie le courrier ce midi